

1

Mon établissement dispose t'il d'un appel contextuel vers le DCC ?

Privilegier la création du dossier par appel contextuel.

= **Gain de temps**

= **Pas d'erreur de saisie**

Si mon ETS* fait passer l'INS :

L'identité est automatiquement QUALIFIÉE.

Si mon ETS* NE fait PAS passer l'INS :

L'identité est PROVISoire.

Réaliser les étapes 2 et 3 pour le qualifier manuellement.

Créer le dossier manuellement et saisir toutes les informations dont je dispose.

L'identité est PROVISoire.

Réaliser les étapes 2 et 3 pour le qualifier manuellement.



Bon à savoir :

Tant que l'identité du patient est **PROVISoire**, il est possible de retourner la modifier.

2

Ai-je la pièce d'identité du patient sous les yeux ?

Vérifier les informations et valider l'identité du patient

L'identité est VALIDÉE

Ne pas valider l'identité du patient

L'identité reste PROVISoire

3

J'appelle le téléservice



L'identité retournée est-elle conforme à celle du DCC ?

Affecter l'INS au dossier du patient

L'identité est QUALIFIÉE

Ne pas affecter l'INS au dossier du patient

L'identité reste VALIDÉE

Je suis sûr de l'identité du patient**

Appeler le téléservice



L'identité retournée est-elle conforme à celle du DCC ?

Affecter l'INS au dossier du patient

L'identité est RÉCUPÉRÉE

Ne pas affecter l'INS au dossier du patient

L'identité reste PROVISoire

Je ne suis pas sûr de l'identité du patient***

Ne pas appeler le téléservice



L'identité reste PROVISoire

En savoir + sur l'INS :

RDV dans la rubrique Aide du DCC puis Manuel utilisateur

* ETS = Etablissement de Santé

** Pas d'accès à la pièce d'identité mais l'identité du patient a déjà été vérifiée par un autre service (ex : admissions...)

*** En cas de doute sur l'identité du patient, il est préférable de laisser son identité en **PROVISoire** qui n'empêche pas la présentation en RCP.